



Le Communard

35

Prix libre en soutien. Mars 2006. Numéro 13

« L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes »

Nous n'aurons que ce que nous prendrons !

Notre volonté en vous distribuant ce petit journal, est de vous donner des informations du terrain social : échos des boîtes ou secteurs en lutte, infos juridiques et syndicales sur nos droits de travailleurs, des rappels sur l'histoire du mouvement ouvrier, en fait tout ce qui peut nous aider à retrouver une combativité bien souvent émoussée. Bref, ce modeste bulletin se veut un outil aux services des luttes sociales interprofessionnelles.

Nous sommes militants anarcho-sindicalistes et syndicalistes révolutionnaires de la région de Rennes, organisés à la Fédération Anarchiste, ou sympathisants libertaires, syndiqués ou non syndiqués. Nous travaillons dans les secteurs privé et public. Certains d'entre nous sont chômeurs, précaires, lycéens ou étudiants. Nous nous reconnaissons dans la Charte d'Amiens de la CGT de 1906: le syndicat est l'instance d'organisation du prolétariat sur le terrain économique. Il est aujourd'hui outil de la lutte quotidienne contre le patronat et l'État et il pourra être à l'avenir l'organe d'émancipation de la classe des travailleurs et travailleuses. Cette émancipation définitive ne pourra avoir lieu qu'après la révolution sociale, qui mettra à bas le système politique, social et économique actuel, basé sur l'exploitation de la majorité, les travailleurs par une minorité: les actionnaires de la classe capitaliste.

Dans cette optique là, le journal vous est ouvert et toutes vos contributions y sont les bienvenues à l'adresse suivante:

« le Communard 35 » c/o Local La Commune, 9 rue Malakoff 35000 RENNES ou l' email: lienarchosyndicalistederennes-subscribe@yahoogroupes.fr ou Permanences les Mercredi et Samedi de 15 à 19h00 au local La Commune. Retrouvez « le communard 35 » sur le web : <http://farences.free.fr/communard35/communard.htm>

"JE ME REVOLTE, DONC NOUS SOMMES" (Albert Camus)

L'avenir n'est plus ce qu'il était. Le modèle économique dominant s'essouffle en laissant des ruines. Nous sommes la première génération dans l'histoire à transmettre à la suivante, en termes de droits et de conditions de vie, un héritage moins favorable que celui que nous avons reçu !

° Sur le plan social, les licenciements se multiplient, la précarité et la flexibilité s'accroissent, le Code du travail se délite, la protection recule, les retraites sont amputées, les services publics sont démantelés (et notamment celui d'enseignement : certaines disciplines étant jugées trop subversives, les milieux d'affaires entendent le réduire au seul savoir utilitaire conforme à leurs intérêts ; un peuple instruit est un peuple dangereux pour le pouvoir !) Favorisés par les cadeaux de l'État aux dirigeants (exonérations, privatisations...), les profits des banques et des multinationales, eux, augmentent.

° Plus grave encore, sur le plan écologique, à moyen ou long terme, de nombreux phénomènes atteignent une dimension planétaire : perturbations climatiques, atteintes à la biodiversité, déforestation, dégradation des sols, pollutions chimique et nucléaire, épuisement progressif des énergies fossiles. Et à court terme - quelques années - la fin du pétrole bon marché va engendrer des bouleversements sociaux considérables.

Parce qu'elle est soumise à un véritable sabotage de son avenir, parce qu'elle risque de subir lourdement les conséquences de décisions économiques et politiques auxquelles elle n'a pas été associée, la jeunesse se trouve en état de légitime défense. Ceux qui se croient autorisés à ne pas la soutenir portent une lourde responsabilité.

Faudrait-il croire à l'efficacité d'un projet de loi sur l'égalité des chances dans une société dont le moteur essentiel est précisément le maintien, et même l'aggravation, des inégalités sociales, c'est-à-dire la stigmatisation des populations les plus fragiles?

° Le CPE (Contrat première embauche) est destiné à livrer une main-d'œuvre taillable et corvéable au patronat : période d'essai de deux ans, possibilité de licencier sans motif, sans préavis et quasiment sans indemnités.

° Le CNE : même scénario pour les entreprises de moins de vingt salariés.

° L'apprentissage dès 14 ans (et donc la fin de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans).

° Le retour du travail de nuit dès 15 ans.

Comme ils avaient répondu au mal-être des banlieues par la répression et l'état d'urgence, les pouvoirs publics, chiens de garde de l'ordre capitaliste, répliquent au mouvement étudiant et lycéen par la force, l'intimidation, le chantage.

Quand un gouvernement utilise le 49-3 ou des ordonnances pour faire aboutir ses projets, quand il profite de la proximité des congés scolaires pour imposer une nouvelle "loi scélérate", espérant casser la mobilisation, la démocratie n'est pas seulement défaillante ou même moribonde; elle est morte. Quand un gouvernement institue l'apprentissage obligatoire de la Marseillaise, l'instauration d'une note de vie scolaire - comptant pour l'obtention du brevet - et la création de bourses au mérite, il se situe aux antipodes d'une école égalitaire et émancipatrice.

Nous vous invitons, pour la mise en place du N°14 du Communard 35, au prochain Comité de Rédaction, qui aura lieu le Jeudi 27 mars 2006 à 20h à la MJC La Paillette, rue de Pré de Bris, 35.000 Rennes.

Retrouvez le « Communard 35 » sur le web : <http://farences.free.fr/communard35/communard.htm>

Il n'est heureusement pas sûr que les dispositifs de police sauront toujours contenir la révolte légitime de générations qui risquent d'être de plus en plus sacrifiées. La jeunesse n'aura que l'avenir qu'elle saura se construire. La résignation n'est pas une fatalité.

Seule la lutte collective paie !

Réunion publique « Décroissance et révolution » le mardi 28 mars 2006 à 20 h 30
Salle Kaouenn, maison du champ de mars, 6 cours des alliés, Rennes

Propos libres sur le travail et le salariat par un groupe d'étudiants grévistes de Rennes

appel du 22 février

Les grévistes de Rennes 2 sont unis en tant qu'ils considèrent que la grève avec blocage de l'université est pour ceux qui y étudient la condition sine qua non d'une lutte contre le CPE ; non que cela suffise, mais cela libère le temps et l'énergie sans lesquels il n'y aurait pas de lutte, mais une simple divergence d'opinions.

Ils sont également unis en tant que pour eux la grève avec blocage est le seul moyen de provoquer le débat politique sur le CPE en dehors des joutes oratoires feutrées des parlements.

Ce débat politique sur le CPE a permis de constater au sein du mouvement une forte tendance à ne pas se satisfaire de slogans tels que "non au CPE, pour plus de CDI", qui suggèrent que le CDI serait en soi un contrat équilibré, favorable aux salariés, qu'il s'agirait de défendre comme un acquis, une position de force conquise par les luttes passées. Il apparaît pourtant que tout contrat de travail garantit seulement les modalités d'une exploitation. Nous considérons que rejeter une réforme qui aggrave nos conditions de vie ne doit pas signifier la valorisation unilatérale de l'état de chose préexistant.

On nous parle de prudence, nous disant qu'il ne faut pas effrayer "la grande masse des gens". Pourtant, la grande masse vit quotidiennement la réalité du CDI. Lui faudrait-il cesser de lutter, de faire grève, sous prétexte qu'elle jouirait de privilèges auxquels tous les précaires rêveraient d'accéder ? On connaît ce raisonnement, c'est celui par lequel on combat la révolte en prétendant que seul le pire la justifie, et que le pire est toujours ailleurs. Nous prétendons que revendiquer plus de CDI contribue à la fabrique du consentement à l'égard de ce qui est.

Curieusement, c'est ceux qui veulent que l'horizon du mouvement ne se limite pas au retrait du CPE qui prennent le plus ce mouvement au sérieux, qui sont les plus déterminés à lutter jusqu'au bout, à lutter, quoi qu'il en coûte, jusqu'à son retrait.

Ne nous leurrions pas : le CPE ne sera pas retiré si nous commençons à nous dire qu'il faudra peut-être reprendre les cours si le gouvernement ne cède pas très vite. Il ne sera retiré que si, partout, est reprise l'idée qu'il faudra la police pour nous faire plier, que nous n'accepterons pas que l'immobilisme et la lassitude de ceux qui restent spectateurs du mouvement décident pour nous.

L'épuisement, nous ne le connaissons pas. La liberté n'est pas épuisante, mais exigeante. Nous sommes contre le CPE parce qu'une certaine idée de la précarité nous est chère ; pas celle des tracasseries quotidiennes pour trouver et conserver un emploi plus ou moins désagréable mais toujours subordonné à la nécessité de se vendre comme force de

travail pour survivre ; mais la précarité de l'existence et de la pensée que ne vient garantir nulle autorité à laquelle se soumettre, nulle communauté à laquelle appartenir, famille, entreprise ou état. Qu'on ne voie là nulle célébration libérale de la "mobilité", cette liberté d'aller d'expérience en expérience ; au contraire, puissants sont nos attachements, et c'est parce que nous ne voulons pas y renoncer que nous pouvons prendre le risque de tout perdre. C'est parce que nous ne voulons pas d'une joie garantie durable qui se marchande à coups de renoncements quotidiens et que nous savons que cette joie de lutter ensemble a pour fond la politique, la discorde, la fragilité des règnes, que nous assumons la précarité comme la vérité de notre condition. D'autres parlent de l'épanouissement par le travail et de la reconnaissance qui lui est liée. Mais comment ne pas voir qu'il s'agit toujours à un moment donné de renoncer à être pleinement fidèle à ce qui nous anime quand par exemple nous enseignons, soignons, créons, et d'accepter de *faire avec* l'ordre des choses, de nous y adapter, jusqu'au point où suivre nos désirs signifie concourir au maintien de cet ordre ?

Derrière le refus du CPE, on entend d'abord la peur, la peur de ceux qui se savent isolés, d'être encore plus dépourvus face aux pouvoirs, face à la suprématie de l'économie ; et cette peur ne trouve d'autre voie que de se traduire en demande de sécurité.

C'est la même logique qui demande à l'état plus de flics contre l'insécurité et plus d'emplois contre "l'insécurité sociale". Encore et toujours nous supplions l'état de bien vouloir nous protéger. Car nous sommes maintenus, de par l'effet d'une politique qui n'a rien d'hasardeux, dans une situation où il nous faut choisir entre la grande pauvreté des allocations et l'emploi de toute notre vie au service de projets entrepreneuriaux.

À cette demande de sécurité, nous opposons la confiance dans la communauté de ceux qui refusent la politique libérale. Et qui pensent que refuser avec conséquence implique d'en finir avec l'isolement de chacun, de mettre en partage moyens matériels, expériences et affects pour rompre avec la logique libérale dont le CPE n'est qu'un symptôme. La question de subvenir à nos besoins devient alors une question collective : celle de constituer entre nous des rapports qui ne soient pas des rapports d'exploitation contractuelle. Et de faire que ce nous ne soit pas celui d'un groupe restreint, mais le nous de l'affirmation révolutionnaire.

Tendance gréviste ni CPE ni CDI

Nous vous invitons, pour la mise en place du N°14 du Communard 35, au prochain Comité de Rédaction, qui aura lieu le Jeudi 27 mars 2006 à 20h à la MJC La Paillette, rue de Pré de Bris, 35.000 Rennes.

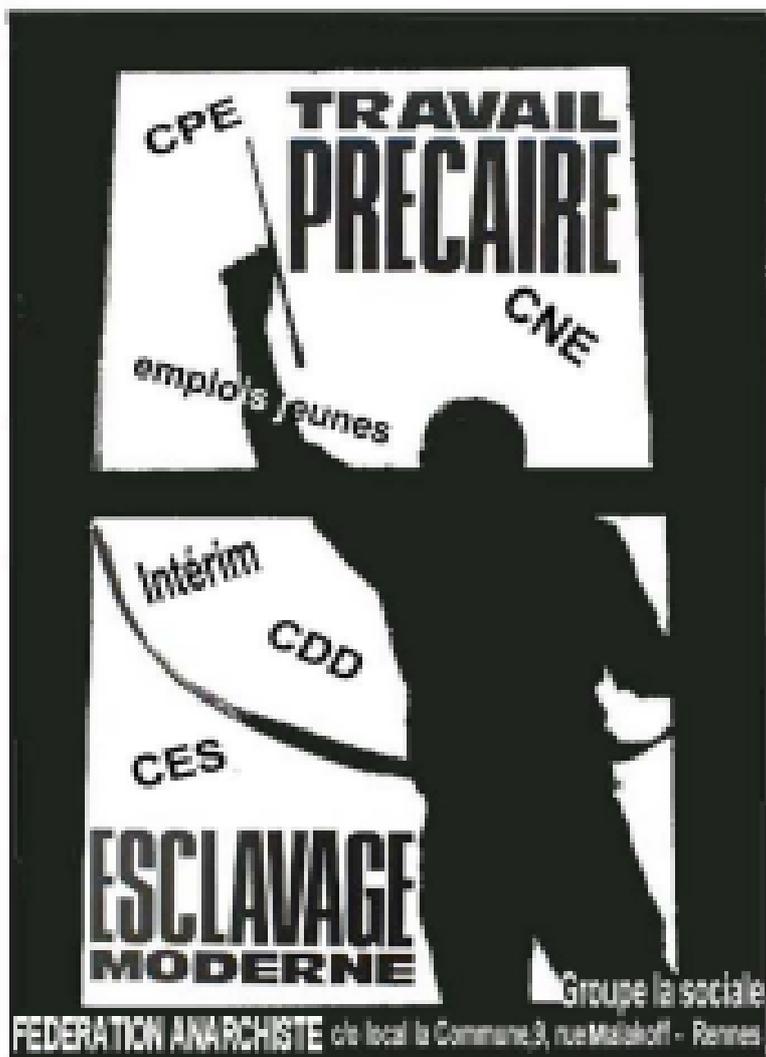
Retrouvez le « Communard 35 » sur le web : <http://fareennes.free.fr/communard35/communard.htm>

En grève et en manif contre la précarité et pour le retrait du Contrat Première Embauche ...le mardi 7 mars 2006, et après ?

Plus de 20 ans de gouvernements successifs de gauche et de droite ont enchaîné les sous contrats de travail réservés aux jeunes : SIVP, TUC, CES , CIP (que Balladur sera contraint de retirer sous la pression de la jeunesse en lutte), Emploi-jeunes, CJE, CIVIS, sans compter les stages rémunérés ou non, les CDD, Intérim , etc....pour lutter prétendument contre le chômage des jeunes. Avec le succès que l'on connaît : le taux de chômage des jeunes est de plus de 20% ! Selon Galouzeau de Villepin, le CPE est « la mesure la plus sociale que le gouvernement ait prise pour les jeunes »¹ (avec l'article 49-3 !).

Et pourtant : avec le CPE les employeurs pourront licencier à tout moment et sans motif. Durant la période d'essai portée à deux ans, l'employeur n'aura aucune justification à donner pour motiver sa lettre de licenciement; ni l'incompétence professionnelle, ni la faute grave, ni les contraintes économiques... **Le CPE ne permettra pas à plus de jeunes de trouver un emploi, il permettra au patron de licencier plus facilement !**

Le Contrat Nouvelle Embauche est de ce point de vue exemplaire : un sondage IFOP indique que 71% des embauches auraient été réalisées sans l'existence du CNE, dont 57% en CDI et 97% des employeurs avouent que ce qui les a séduits est la facilité de licenciement et l'absence de prime de précarité. Après la mise en place à l'été 2005, par ordonnance, du CNE dans les entreprises de moins de 20 salariés, les exemples de l'utilisation des contrats précaires parlent d'eux-mêmes : le journal Ouest-France, qu'on ne peut pas taxer d'organe révolutionnaire, faisait récemment état des licenciements abusifs : une femme était licenciée parce qu'enceinte, un autre salarié licencié car il rechignait à faire des heures supplémentaires non payées...



L'avantage pour l'employeur : pour chaque C.P.E. embauché, il aura une exonération de cotisation pendant trois ans. Cela va encore vider les caisses de retraites et sécurité sociale. Après cela, L'État aura beau jeu de dire qu'elles sont déficitaires... Mais le plus beau cadeau pour le patron : pendant cette période d'essai, le salarié, vivant la crainte du lendemain, risque d'être prêt à tout accepter, y compris un bas salaire ou des horaires démentiels sans contreparties... La précarité, c'est vivre dans la peur du lendemain, ne pas pouvoir faire de projets professionnels ou personnels d'avenir.

De même, l'apprentissage à partir de 14 ans et la légalisation du travail de nuit et du dimanche des jeunes de 15 ans nous font revenir un siècle en arrière !.

L'État et le MEDEF ne veulent pas lutter contre le chômage, celui-ci leur est trop utile pour obtenir des travailleurs ce qu'ils veulent. Les employeurs n'embauchent que quand ils en ont besoin. De très nombreuses entreprises bénéficiaires licencient simplement pour augmenter la productivité du travail, donc tondre le salarié au bénéfice de l'actionnaire. Précariser l'emploi des jeunes ou des salariés des petites entreprises, c'est engendrer la diminution du coût du travail pour tous.

Le CPE concerne tous les travailleurs, actifs, retraités ou chômeurs quel que soit leur âge, car le MEDEF entend bien utiliser les CPE et CNE comme mètre étalon du futur contrat unique d'embauche, que l'on nous prévoit dans le deuxième semestre

2006 lors d'une phase de « toilettage au Kärcher » du code du travail. La mise en place du CPE créerait un nouveau statut dans nos entreprises et un facteur de division supplémentaire entre salariés, qui ferait passer les CDI pour des privilégiés, avant d'en finir définitivement avec les derniers oripeaux de protection des salariés inscrits dans le Code du Travail.

¹ Déclaration sur Europe1

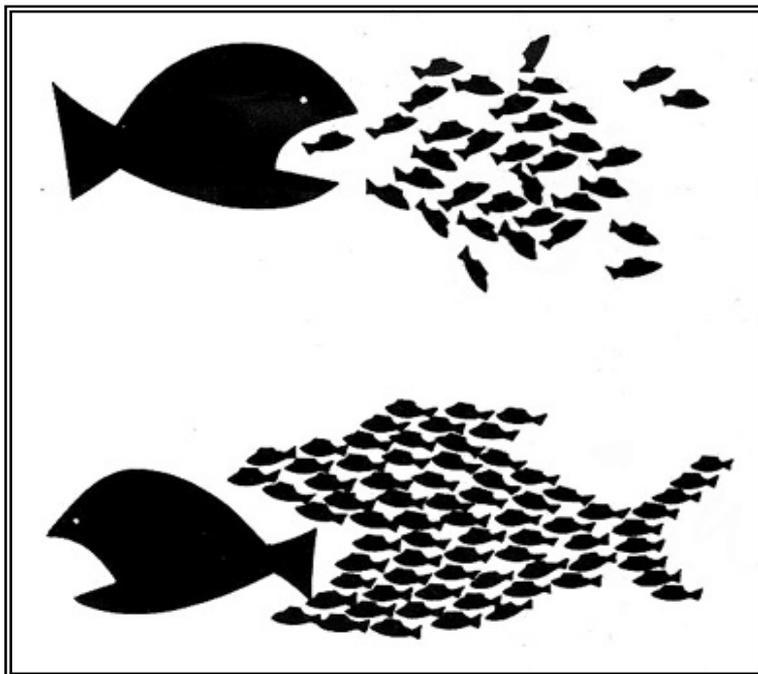
L'argent existe pour créer des vrais emplois stables, former les salariés, augmenter les salaires, et diminuer les horaires de travail : en effet, on peut lire que le moral des entreprises françaises en hausse.², et il y a de quoi : les entreprises du CAC 40, après avoir engrangées 60 milliards d'euros en 2004 (et donné 22 milliards d'euros de dividendes aux actionnaires), ont réalisées 80 milliards d'euros de bénéfices pour l'année 2005. Dans le même temps, en 2005 les salaires augmentaient de 0,8% seulement en moyenne pour les salariés du privé, le nombre d'allocataires du RMI augmentait de plus de 5%, il y a 7 millions de pauvres (selon l'Union Européenne, toute personne vivant avec moins de 750 euros par mois) en France, et 385.000 chômeurs étaient radiés des registres ANPE. Le profit, distribué aux actionnaires, est exclusivement réalisé par le seul travail des employés.

Quelles perspectives ?

Depuis le fameux vote Chirac de 2002, auquel l'interclassiste citoyen a été soit sommé de se plier soit taxé de faire le jeu de Le Pen, la durée légale du travail a été remise en cause, le lundi de pentecôte a été supprimé, la Sécu et les retraites ont été cassées (tout en mettant en place les « emplois-vieux »³). Dans le privé comme dans le public, ce sont des dizaines de milliers d'emplois supprimés par des licenciements ou des suppressions de postes. A Rennes, les 318 salariés de CF Gomma dont le licenciement est planifié et cogéré par toutes les instances de concertation politique et économique, en savent quelque chose. Ainsi, le référendum du 29 mai 2005 n'a été qu'un exutoire à une révolte de la rue qui commençait à monter depuis février 2005. De ce point de vue, nos camarades 100% à gauche ou autres citoyennistes ont été de fidèles serviteurs du maintien de l'ordre établi par nos bureaucraties syndicales : les perspectives d'action du mouvement syndical englué dans la cogestion se limitent à l'organisation de journée d'action en journée d'action, avec de nettes volontés de diviser les secteurs. On a pu voir ainsi une journée d'action sans action de la CGT le 31/01/06, une journée d'action fonction publique le 02/02/06 sans fonctionnaires, et enfin une journée d'action anti-CPE réussie le 07/02/06 (soit une semaine après le début des discussions à l'Assemblée nationale) malgré les divisions antérieures.

Mais les étudiants et lycéens ne se laissent pas faire : après le vote à l'Assemblée nationale, les universités de Rennes I et II, Brest, Toulouse II et III, Lorient, Montpellier II, Paris VII, Paris X, Paris XIII, Jussieu, Le Mans, Poitiers, La Rochelle... et les lycéens, en plein congés de février, manifestent et votent la grève.

Si le retrait du CPE et du CNE, du contrat Senior et de tous les contrats précaires doit faire parti de nos priorités de lutte, n'oublions pas que la précarité n'est qu'un outil parmi tant d'autres du capitalisme pour diminuer le coût du travail. Pour stopper la précarité, il faut détruire le capitalisme et l'outil autoritaire à son service : l'État. Le 7 mars prochain, la jonction doit se faire entre les jeunes et moins jeunes, les travailleurs et les jeunes des banlieues, premiers concernés par la baisse de l'âge de l'apprentissage, les futurs précaires et les déjà précaires... Pour gagner et redonner confiance à l'ensemble des travailleurs, actifs, retraités ou en formation, il faudra continuer la lutte dans la foulée,



élargir le mouvement et déborder nos hiérarchies syndicales. Nos structures syndicales compromises dans la cogestion du capitalisme au niveau local, national et européen (par le biais de la CES) pèsent sur la dynamique des luttes sociales. Le syndicalisme peut et doit être autre chose qu'un prestataire de services, qui nous fait faire le tour du pâté de maison une fois par mois pour finalement nous ramener tête baissée vers l'isolement. A force d'être vaincues, les luttes sociales actuelles manquent de perspectives sociales potentiellement émancipatrices. La résignation est la meilleure alliée de nos maîtres, qui attendent notre abandon à la logique électoraliste, qu'ils prétendent être seule porteuse de changement. Il est donc de notre devoir de les décevoir en nous impliquant plus que jamais dans la réussite et la poursuite des mobilisations en cours. Le syndicalisme a montré par le passé toute la force en action et le potentiel révolutionnaire qu'il porte : libre à nous de nous réapproprier nos outils de lutte plutôt que de les laisser aux mains de maîtres qui ne disent pas leur nom.

² <http://fr.biz.yahoo.com/22022006/202/le-moral-des-industriels-francais-en-hausse-en-fevrier-105.html>

³ <http://www.assemblee-nationale.fr/12/propositions/pion2588.asp> Le gouvernement suit le Medef et créé une sorte de Contrat dernière embauche : un contrat à durée déterminée (CDD) de 18 mois renouvelable une fois pour les salariés de plus de 57 ans, au chômage (les entreprises les auront préalablement licenciés). De plus, le gouvernement fait un cadeau de 600 millions d'euros aux entreprises en arrêtant la contribution Delalande que payaient les employeurs s'ils licencient des salariés de plus de 50 ans. C'est donc une incitation à licencier des vieux (trop chers car avec de l'expérience et des primes d'ancienneté), pour embaucher des jeunes premiers précaires de 57 ans !